

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Convocation

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à l'Assemblée Générale de notre association, qui se tiendra le

Samedi 29 mars 2020

à la salle Marc BARON

square Marc Baron, Saint-Mandrier

Déroulement de la réunion

09 h 30

Accueil des participants, règlement des cotisations, émargement

10 h 00

Début de l'assemblée

Ordre du jour

- Accueil
- Mot du Président – rapport sur le moral (vote)
- Rapport financier par le Trésorier dont montant de la cotisation (vote)
- Activités du trinôme académique
- Activités du groupe d'étude
- Questions diverses- échanges avec la salle

11 h 00

Elections

Renouvellement du Comité directeur départemental,
(Tout membre de la section depuis au moins 1 an est éligible. Les candidatures éventuelles doivent être adressées au Président avant le 16 mars 2020)

Election du bureau, puis du président

11 h 30

Mot du président – fin de l'AG

12 h 00

Photo de groupe

A l'issue

Déjeuner de clôture pris en commun (sur réservation – infos complémentaires à venir par mail : contact Richard Wis - richard.wis@orange.fr)

Nous vous attendons très nombreux accompagnés de vos parents et amis, qui sont toujours les bienvenus. Si vous ne pouvez-vous joindre, merci de retourner votre pouvoir à notre trésorier (adresse au dos)

POUVOIR

Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2020 de l'Association Régionale de l'IHEDN Var et Corse

A retourner par mail ou courrier vers

le Président : Patrick PERRIER – villa Ponant, route du sémaphore du cap Cépêt – 83430 Saint-Mandrier - tél. : 06 70 72 18 75
mail : president@ar20.fr

ou

la Secrétaire générale : Christine FAVERO DE LA TOLAS – 1066 ch de Marenc et des Costes – 83740 La Cadière d'Azur –
christine.delatolas@orange.fr

**Je soussigné.e, madame, monsieur....., donne pouvoir à madame,
monsieur,pour voter en mon lors de l'assemblée générale
ordinaire du samedi 28 mars2020 à Saint-Mandrier/Mer.**

Fait le, à pour servir ce que de droit.

Siganture

Repas à l'issue de l'assemblée générale

Ouvert au conjoint.e

Votre participation ne sera validée que sur règlement par chèque (ou virement) avant le 21
mars 2020

Le restaurant (alentours de Saint-Mandrier ou les Sablettes) et le menu vous sera proposé dans
quelques temps